

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Bientôt une route reliera le PK 15 au Port d'Owendo

G.R.M
Libreville/Gabon

C'EST un pas important qui vient d'être franchi dans le projet d'aménagement de la voie devant relier la Nationale 1 au port d'Owendo.

Les ministres Léon Armel Bounda Balonzi (Travaux publics), Sosthène Ossoungou Ndibangoye (Budget) et Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou (Économie et Relance) ont, pour le compte du gouvernement, signé un contrat de partenariat avec la Société d'aménagement du Grand Libreville (SAGL) représentée par son directeur général, Frédéric Émane, pour la construction et l'exploitation de cette route. Le projet, dénommé "Owendo by pass", vise l'aménagement d'une infrastructure routière longue de 17 km, entre le PK 15 et le port commercial d'Owendo.

"C'est un projet d'une grande importance qui rentre dans le cadre du Plan d'accélération de la transformation (PAT)

instruit par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba", a indiqué le ministre des Travaux publics. Le projet est d'autant plus important qu'il permettra, non seulement d'alléger l'intense trafic observé sur la Nationale 1, mais aussi de faciliter le transport des marchandises entre la zone de Nkok et le port d'Owendo.

"Cette route aura, tout compte fait, un impact économique et social positif lorsqu'elle sera mise en exploitation", a renchéri Yves Dieudonné Sylvain Moussavou Bousougou, le secrétaire exécutif du Conseil national du PAT.

Les travaux seront exécutés par la SAGL, une société entièrement détenue par le fonds d'investissement RISE qui est un co-investissement entre le Gabon et la Banque islamique de développement (BID).

"Cette signature consacre la période de développement d'une infrastructure routière moderne", a soutenu Frédéric Émane.



Photo: DR

La route PK15-Port d'Owendo sera une voie de contournement de la Nationale 1, en direction d'Owendo.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 03 septembre 2021
Appel d'offres : N°001/MEPPTFP/ANFEP/AOO/2021
Nom du projet : Réhabilitation et extension du Complexe Basile ONDIMBA
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

L'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels (ANFEP) lance un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension du complexe Basile ONDIMBA.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en deux (2) lots comme suit :

- Lot n°1 : Réhabilitation bâtiments tous corps d'état du Complexe Basile ONDIMBA ;
- Lot n°2 : Extension du Complexe Basile ONDIMBA.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour les deux (2) lots. Dans ce cas, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux (2) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA. Pour les PME bénéficiant d'un agrément PME, ce montant est de 100 000 FCFA.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels

Direction Administrative et Financière, sise au Complexe Basile ONDIMBA

Zone Industrielle Oloumi

BP : 860

Tél : 011 77 26 83/ 066 27 18 35/ 062 58 06 83

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 22 septembre 2021 à 10h00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 22 septembre 2021 à 11h00 à la salle de réunion de l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels (ANFEP).

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels

Nadine Patricia ANGUÏLE, ép. OBAME

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugene Pénafort MINTSA OYAME